

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques Grandchamp, Président du CCAS,

Délibération
n°20230404-13
CCAS/FIN

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Présents : Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardoz, Jean-Marc Dagand, Nelly Duffour, Rémy Beaugrand, Martine Dutruel, Anne Baud-Lavigne, Aurore Veinhard, James Besson, Françoise Duval

Excusés : Robert Baratay (Pouvoir à Christelle Gaudet)

Secrétaire de séance: Françoise Grobel

MOBILISATION BENEVOLES EN CAS D'ALERTE CANICULE OU GRAND FROID

Vu les articles L123-4 à L123-6 et R123-20 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Acte rendu exécutoire
télétransmission en

Sous-Préfecture le

11 AVR. 2023

et publication le
11 AVR. 2023

Le Président,
Jacques Grandchamp

Considérant que le maire doit assumer, sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés,

Considérant la délégation du Maire au CCAS pour l'ensemble des missions d'action sociale,

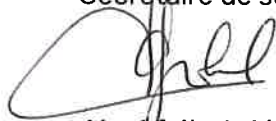
Ainsi, la tenue d'un registre nominatif permettant de recenser les personnes vulnérables et isolées est obligatoire. En cas d'alerte canicule ou grand froid, les personnes inscrites sur ce registre doivent être contactées régulièrement. Aussi, il serait bon de pouvoir compter sur 2 bénévoles du conseil d'administration pour établir ces contacts réguliers.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Désigne les membres suivants pour constituer un groupe de bénévoles chargé d'appuyer l'équipe du CCAS en cas d'alerte climatique ou sanitaire :
Martine Dutruel et Rémy Beaugrand

PUBLIER, le 05/04/2023

Françoise GROBEL
Secrétaire de séance




Jacques Grandchamp
Président du CCAS



Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.